font des patrouilles dans les rues, ce qui contribue à rassurer les habitants.

Le pavillon français est hissé sur l'hôpital de la ville.

Le trésor grec de Thessalie avait été déposé au consulat de France; il comprenait plus de cent caisses. Il a été transporté aujourd'hui à bord d'un navire de guerre grec partant pour Athènes.

Athènes, 3 mai. — Les Turcs sont arrivés à quelques kilomètres de Velestino. C'est exactement 18,000 Grecs qui sont aujourd'hui campés à Velestino ; ils sont abrités dans des fossés et derrière des mamelons. La gare de Velestino est gardée par des evzones.

Le rappel du colonel Vassos

Paris, 3 mai. — La dépêche suivante confirme une nouvelle déjà apportée par un télégramme direct de la Canée :

« Athènes, 3 mai. — Le colonel Vassos, le major Constantinidès et douze sergents, sont rappelés de Crète aujourd'hui. Le colonel Sialcos prend le commandement des troupes d'occupation dans l'île.

A la veille de la paix

Paris, 3 mai. — L'*Agence Nationale* communique la dépêche suivante :

« Athènes, 3 mai, 9 heures du soir. — Les ministres de la Guerre et de l'Intérieur sont rentrés cette nuit venant de Pharsale.

« Ils n'ont rédigé aucun rapport; ils feront connaître verbalement leurs impressions; ils ne sont d'ailleurs restés que quelques heures à Pharsale et se sont contentés de télégraphier que le moral de l'armée était parfait.

» La presse et l'opinion publique estiment que le retour des ministres a été trop précipité. L'opinion dominante est que nous sommes à la veille de la paix.

» Les Turcs se concentrent à Larissa qu'ils fortifient. »

Un armistice de cinq jours

Paris, 3 mai, 10 h. 15 soir. — L'*Agence Nationale* communique la dépêche suivante :

« Athènes, 3 mai, 10 h. 15 soir. — On affirme qu'un armistice de cinq jours serait conclu entre les deux armées en Thessalie.

» On confirme que les trois régiments grecs commandés par l'officier Tertibi ont rejoint Kardiza après un vif combat, ils marchent actuellement sur Turkali.

» Il est fait foi aux Turcs que le colonel Manos soit cerné en Epire par les Turcs, au contraire la tête de la colonne des troupes grecques a dû quitter aujourd'hui le pont d'Arta pour réoccuper les positions abandonnées ces jours derniers. »

MASSACRE D'UNE MISSION ANGLAISE

Londres, 3 mai. — On télégraphie de Capecoast :

« Le gouvernement a reçu des avis inquiétants de l'hinterland et de la Côte d'Or.

» Il paraît presque certain qu'une catastrophe est survenue à l'expédition du capitaine Henderson, laquelle aurait été attaquée par Samory à Wa, au commencement d'avril. Les détails authentiques manquent ; cependant, le gouverneur a annoncé que Fergusson était gravement blessé. La situation est jugée sérieuse.

» Le gouverneur est parti pour Accra hier.

» Henderson était à la tête de la mission qui a conclu des traités avec les chefs de l'hinterland. Il avait une escorte considérable.

» Fergusson est un nègre depuis longtemps attaché au service colonial.

» Les autorités britanniques regardent Wa comme se trouvant dans la sphère d'influence anglaise. »

NOUVELLES DU JOUR

Six cent mille francs d'escroqueries à Paris

Paris, 3 mai. — Le directeur d'une maison de banque de la place de la Bourse, dont la raison sociale est Bourgès, Hungerford et Williams, vient de disparaître.

Il aurait commis de nombreuses escroqueries au préjudice d'une grande quantité de petits employés et rentiers, auxquels il promettait de servir, sur les sommes qu'ils lui confiaient, un intérêt de 5 à 8 0/0 par mois ; le montant de ces escroqueries atteindrait environ 600,000 francs.

Les convocations des soldats de la réserve et de la territoriale

Paris, le 3 mai. — Les officiers et les adjoints de l'état major particulier du génie appartenant à la réserve de l'armée active, ou à l'armée territoriale, non appelés en 1896, seront appelés en 1897 :

Les adjoints affectés aux directrices de mine de la 3e catégorie et le personnel affecté aux chefferies pour une période n'excédant pas cinq jours.

Le personnel affecté aux places fortes pour une période n'excédant pas treize jours :

Les officiers et adjoints aux états major du génie des corps d'armée, pour la durée des manœuvres, si ces corps d'armée y prennent part; dans le cas contraire, pour une période d'instruction de un ou deux jours.

Les convocations auront lieu avant la fin d'octobre prochain.

125 vétérinaires de réserve seront convoqués cette année dans les régiments de cavalerie. Aucune dispense ne sera accordée si ce n'est pour cas de force majeure ou dans l'intérêt des populations.

Monaco interdit aux militaires

Paris, 3 mai. — Il y a quelques jours, dit le *Courrier du Soir*, un jeune lieutenant de cavalerie se donnait la mort à Monaco, après avoir perdu tout son argent au jeu.

En conséquence de ce fait déplorable, un ordre du général Zurlinden, commandant le 15e corps d'armée, vient, nous confie-t-on, d'interdire le territoire monégasque aux militaires.

Un terrible drame près de Châteauroux

Châteauroux, 3 mai. — Hier, un nommé Villain, boulanger, a assassiné sa belle-mère, une dame Barian, cafetière à Buzançais, et blessé grièvement sa femme de deux coups de revolver.

Il s'est suicidé ensuite. Le crime a eu pour mobile la vengeance ; la femme Villain, d'accord avec sa mère, refusait de réintégrer le domicile conjugal.

Les anarchistes condamnés à mort à Barcelone

Barcelone, 3 mai. — Sur les cinq anarchistes condamnés à mort qui doivent être fusillés demain, deux se sont mariés cette après-midi avec des femmes qui sont aussi à la prison. La cérémonie a eu lieu dans la forteresse de Montjuich.

Le parti anti militariste belge

Paris, 3 mai. — La *Belgique Militaire* assure que le ministère de la guerre belge possède la preuve que le parti socialiste a dressé un véritable plan pour entraver une mobilisation de l'armée.

Les soldats, à leur envoi en congé, sont exhortés « par les compagnons » à ne pas rejoindre leur corps en cas de mobilisation pour grèves ou émeutes ; on leur persuade qu'ils ne pourront être forcés de marcher. Quant aux troupes en service actif, les soldats affiliés au parti socialiste les invitent à ne pas faire usage de leurs armes contre les ouvriers.

Le « Parti ouvrier belge », qui publie deux journaux flamands, *Le Converti*, en français, et le *Lotelling*, en flamand, organise, pour le 15 août prochain, une manifestation antimilitariste monstre, dans tout le pays. Le conseil général du parti a tout récemment fait un appel en vue de cette manifestation.

La richesse ne donne pas le bonheur!

Paris, 3 mai. — Un riche étranger, M. Emile Zundel, s'est suicidé la nuit dernière dans des conditions particulièrement dramatiques. M. Zundel, qui est de nationalité russe, habitait la France depuis plusieurs années.

Possesseur d'une grosse fortune, il avait loué place de l'Opéra un immense appartement qu'il avait meublé somptueusement. Il allait souvent le mener la vie d'un grand seigneur, offrant les fantaisies les plus coûteuses, mais sans parvenir à triompher d'une opiniâtre misanthropie. Dans ces derniers temps son caractère s'était assombri et il manifestait des intentions de suicide.

La nuit dernière, M. Zundel, dans un accès de désespoir, résolut d'en finir avec cette existence qui lui pesait ; il se tira six coups de revolver dans la tête et, la mort n'étant pas encore venue, il prit un fusil, appuya le bout du canon sous son menton, fit feu et cette fois le malheureux tomba foudroyé, la partie supérieure du crâne enlevée. Dans sa chambre on trouva sur une table une lettre avec ces simples mots : « Je m'ennuie trop. Je ne donne volontairement la mort ».

Deux cas de lèpre à Paris

Ces jours derniers, M. Albert Brouhet, petit-fils du sénateur de la Réunion, comparaissait devant la cour d'assises de la Seine pour avoir, dans un accès de jalousie, jeté du vitriol au visage de son ancienne maîtresse, Mlle Drion, pensionnaire de la Porte-St-Martin. L'inculpé, qui fut d'ailleurs acquitté, avait comparu entre deux gendarmes, car il est atteint d'un mal affreux, de nature lépreuse.

Après sa libération, M. Brouhet alla s'installer dans une maison meublée de la rue de Fleurus, dont la propriétaire, Mme B..., se chargea de faire elle-même la chambre du jeune homme. Hier Mme B..., constatait avec stupeur que son visage était envahi par une éruption de pustules, et un médecin, appelé auprès d'elle, déclara qu'elle était atteinte, elle aussi, de la lèpre.

Le commissaire de police a donné des ordres pour que la maison fût évacuée et désinfectée. Mme B... a été transportée à l'hôpital. Son état est considéré comme très grave.

Toujours l'affaire Arton

Paris, 3 mai. — Un commissaire aux délégations judiciaires a fait, ce matin, une tournée dans une série de banques et de maisons de coulisse afin de vérifier quelles opérations financières furent exécutées par M. Barbe, ancien ministre décédé, lequel est accusé par Arton d'avoir touché dans l'affaire de Panama une somme de 550,000 francs.

Victime d'un tricycle à pétrole

Le marquis Gouy d'Arcy, qui paraonrait dans la soirée d'hier le Bois de Boulogne monté sur un tricycle à pétrole a été victime d'un grave accident ; sa machine, lancée à toute vitesse et mal dirigée, vint heurter un autre bicycliste, M. Bonnet, qui arrivait en sens inverse.

Les deux cyclistes furent projetés violemment sur le sol. Tous deux ont été blessés, M. Bonnet légèrement, mais M. d'Arcy très grièvement.

Pas veinard

Paris, 3 mai. — Nous avons annoncé hier que M. Henri Second, de l'*Evénement*, avait gagné un lot de 50,000 fr. des bons de l'Exposition. La nouvelle est l'œuvre d'un fumiste. Voici, en effet, la note que publie l'*Evénement* :

« Un fumiste, qui a choisi comme tête de Turc celle de notre excellent collaborateur Henri Second, a trouvé fort piquant de faire annoncer dans tous les journaux que notre ami venait de gagner un lot de 50,000 fr. au dernier tirage des bons de l'Exposition.

» Il n'en est malheureusement rien, et ce pour l'excellente raison que le tirage en question ne comportait pas de lot de 50,000 fr.

» Mais, comme depuis hier l'antichambre de M. Henri Second ne désemplit pas de visiteurs empressés à lui apporter des félicitations intéressées, notre collaborateur serait fort aise, dans l'intérêt de son repos, que la déjà trop longue carrière de ce canard intempestif fût un le plus rapidement possible. »

L'élection sénatoriale du Jura

Lons-le-Saulnier, 3 mai. — Nous avons dit que M. Viuillod, député radical-socialiste, avait été élu sénateur du Jura au second tour du scrutin par 483 voix.

M. Labordère a obtenu 356 voix. Il y a eu 23 voix diverses.

Entre les deux tours de scrutin, le comité radical avait fait apposer une affiche annonçant le désistement de M. Thurel en faveur de M. Vuillod.

M. Thurel, prévenu de cet incident, a signé aussitôt une déclaration disant qu'il ne recommandait aucun candidat à ses électeurs.

Une protestation basée sur ces faits a été déposée sur le bureau.

Encore un enfant martyr

Le Mans, 3 mai. — Le parquet du Mans est parti pour Rouessé-Vassé, où on signalait la mort d'un enfant de 3 ans, victime des mauvais traitements que ses parents lui faisaient subir.

La mère, Augustine Heurtebise, âgée de 28 ans, ayant un enfant, épousait, en octobre dernier, le nommé Auguste Oger, cultivateur.

L'enfant fut victime de brutalités sans nombre et fut bientôt couvert de plaies,

Autour du cou on a trouvé des marques de strangulation.

La femme Oger a été arrêtée.

Le naufrage du « Vaillant »

Saint-Malo, 3 mai. — Une nouvelle dépêche anxieusement attendue est arrivée ce matin de Saint-Pierre-et-Miquelon à Saint-Malo, annonçant qu'une embarcation du brigantin l'*Vaillant* a été rencontrée en mer contenant quatre hommes.

Ceux-ci seraient les survivants des vingt-et-un naufragés embarqués après l'abordage de ce navire sur l'Ile-Berg.

Un des sauvés appartient au quartier de Cancale, deux à celui de Saint-Brieuc et le quatrième à Dinan.

L'organisation de Madagascar

Paris, 3 mai. — Aux termes d'un décret, il est institué, à Tananarive, deux conseils de guerre et un conseil de révision permanent, dont la juridiction s'étend à toute l'île de Madagascar et ses dépendances.

Le conseil de guerre permanent, précédemment établi à Diego-Suarez, est supprimé, et le conseil de révision de la Réunion n'aura plus désormais à connaître des pourvois concernant les affaires dépendant des territoires de Sainte-Marie, Mayotte, Nossi-Bé, Diego-Suarez et ses dépendances.

Mort accidentelle d'un lieutenant d'artillerie

Nimes, 3 mai. — Au cours d'un rallye-paper donné hier par les officiers de notre garnison au polygone de Massiliau, le lieutenant d'artillerie Pallet du 38e régiment, s'est heurté si malheureusement la tête à un mûrier que la peau du front et de la partie antérieure du crâne a été arrachée.

Transporté à l'hôpital, le blessé y est mort ce matin à trois heures.

Le lieutenant Pallet était originaire de Bességes et n'était âgé que de vingt-cinq ans.

Les Anglais dans le Sud africain

Londres, 3 mai. — Le gouvernement anglais, à la suite du traité d'alliance conclu entre le Transvaal et l'Etat d'Orange, conteste au Transvaal, en vertu d'une clause des traités antérieurs, le droit de conclure un traité de cette nature et il en demande l'annulation.

Déjà, à la séance de la Chambre des communes, vendredi dernier, M. Chamberlain, ministre des colonies, avait déclaré que le gouvernement anglais était décidé à maintenir dans leur intégralité tous les droits qui découlent de la convention de Londres.

L'incendie d'un théâtre

Pittsburg, 3 mai. — Un incendie a détruit le théâtre Duquesne et plusieurs bâtiments occupés par des maisons de commerce. La perte totale est de trois millions.

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Le plus parfumé des savons de toilette
3 grands prix, 20 médailles d'or

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le monument des victimes du travail. — Les meneurs collectivistes ne perdent jamais une occasion d'exciter à la haine des patrons. C'est, en réalité, toute leur politique. Ils savent aussi bien que nous que leur programme social est irréalisable. Aussi n'en parlent-ils que pour la forme. Ce qu'ils veulent, ou, en tout cas, ce qu'ils préparent par leurs écrits et par leurs paroles, c'est une guerre de classes qui ruinera l'industrie, qui jettera tous les travailleurs dans la misère noire.

Ils ne reculent devant aucune excitation pour y arriver.

Samedi, au cimetière de Roubaix, le citoyen Lièvin Bailleul, conseiller municipal, osait dire :

« En ce jour de revendications ouvrières il était de notre devoir de songer aux victimes du travail qui dorment ici leur dernier sommeil.

» Les patrons, pour qui vous êtes tombés, n'ont jamais songé à vous. Ils ont tiré de vos forces le plus de bénéfices possible, mais, après votre mort, vous avez été de suite par eux oubliés. Est-ce que Vous comptez, travailleuses et travailleurs, pour le patronat ? Vous êtes vis-à-vis de lui de simples rouages de machines, etc. »

Puis :

« Non, il n'y a pas de reconnaissance à espérer des patrons.

» Non, il ne faut pas compter sur eux pour venir garnir de fleurs la tombe où reposent ceux qui ont assisté à édifier leurs fortunes.

» Mais si la classe patronale, aveuglée par son égoïsme, ne se souvient pas ou ne veut pas se souvenir, nous nous souviendrons nous autres.

» Oui, nous nous souviendrons, etc., etc. »

Pour répondre à ce langage, il nous suffira de rappeler les origines du Monument des Victimes du travail et de constater à qui en revient la pensée.

Au lendemain de la catastrophe du 5 novembre 1883 (incendie de la manufacture Dillies frères) dans laquelle périrent douze ouvrières, M. Léon Allard, grand industriel, alors maire de Roubaix, réunit d'urgence le Conseil municipal et lui soumit la proposition suivante :

« Messieurs, j'ai la conviction qu'en vous convoquant extraordinairement pour délibérer sur les mesures qu'impose à la municipalité de Roubaix l'affreux malheur qui a plongé hier dans le deuil tout un quartier, et jeté la consternation dans la ville tout entière, j'ai répondu au sentiment unanime des membres de cette assemblée.

» Les victimes de ce funeste événement appartiennent toutes à la classe ouvrière, à cette partie laborieuse de notre population dont les intérêts doivent nous être particulièrement chers; notre devoir n'en est que plus étroitement tracé. Notre intervention ne saurait rendre la vie à celles de ces victimes qui ont succombé; mais il nous appartient au moins d'atténuer dans la limite du possible les suites de cette épouvantable catastrophe en venant en aide aux vieillards, aux enfants qu'elles soutenaient de leur travail, et que la misère attend après que la douleur les a frappés.

» Nous avons, en conséquence, l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

» Le Conseil municipal de Roubaix :

» Cruellement atteint par la catastrophe du 5 novembre, qui, frappant un nombre considérable de familles, a répandu dans toute la cité qu'il représente une si douloureuse émotion ;

» Voulant témoigner, en venant en aide aux familles des victimes, du souci qu'il prend des intérêts les plus immédiats de la classe ouvrière à laquelle ces victimes appartenaient toutes ;

» Délibère : 1° L'expression des sentiments unanimes de profonde compassion que lui inspire ce sinistre événement sera transmise aux victimes ;

» 2° Les funérailles des victimes décédées auront lieu aux frais de la ville ;

» 3° Une concession à perpétuité leur sera affectée, ET UN MONUMENT Y SERA ÉLEVÉ ÉGALEMENT AUX FRAIS DE LA VILLE ;

» 4° Une somme de 5,000 francs à imputer sur le budget supplémentaire de 1883, sera distribuée en secours aux familles des victimes, ainsi qu'à celles d'entre ces dernières qui ont survécu à la catastrophe. »

La proposition de l'administration de M. Allart fut adoptée à l'unanimité avec l'introduction de ces mots : « *avec concession à perpétuité* et MONUMENT COMMÉMORATIF. »

Disons, en passant, que des souscriptions publiques furent aussitôt ouvertes pour les familles des victimes de la catastrophe de novembre.

On a vu que le Conseil municipal avait donné l'exemple en votant d'urgence une somme de 5,000 francs : ces premiers secours furent distribués le soir même de la séance.

L'auteur d'une brochure sur le *Monument des Victimes du Travail*, brochure éditée à l'imprimerie Vossaert, dit à ce propos :

« Les dons affluèrent alors de toute part, tant à la Mairie que dans les bureaux du *Journal de Roubaix*, qui avait immédiatement ouvert une souscription publique.

» Rien de plus touchant que ces listes que publia chaque soir le journal, jusqu'à la clôture des souscriptions ouvertes; le don opulent du riche y coudoyait l'humble offrande de l'ouvrier, confondu avec elle dans une même pensée généreuse, dans un même élan de charité fraternelle.

» L'un des premiers souscripteurs fut Mgr l'archevêque de Cambrai qui envoya 500 francs.

» En même temps un groupe de citoyens dévoués, parmi lesquels figurait l'élite de la jeunesse de notre ville, constituait un comité chargé d'organiser au bénéfice des victimes une vaste tombola, dont les lots devaient être recueillis de la générosité privée. »

Ces souscriptions produisirent 88.716 fr. 70 dont voici le détail :

Souscription ouverte à la Mairie.....	37.121.70
Souscription ouverte au *Journal de Roubaix*.....	27.356.90
Tombola.....	24.038.10

Le 18 mars suivant, M. Alfred Roussel, adjoint, présentait au Conseil « *trois projets du monument à élever à la mémoire des victimes de la catastrophe du 5 novembre.* »

Un conseiller, M. Alfred Reboux, intervenant dans la discussion, proposa à ses collègues de décider que ce monument serait élevé à la mémoire non seulement des victimes de la catastrophe de la rue des Filatures, mais *à la mémoire des victimes du travail industriel, de tous ceux qui périssent dans des accidents de manufactures.*

Il est intéressant de mettre en regard des haineuses excitations de M. Bailleul les termes dont se servait le conseiller républicain indépendant pour soutenir sa proposition. Ils se trouvent au *Journal de Roubaix* du lendemain et ils sont cités dans une brochure consacrée au Monument des Victimes du Travail et éditée en 1885, chez M Vossaert :

« Roubaix, disait à ses collègues M. Alfred Reboux, » Roubaix s'est honoré en consacrant des sépultures » particulières à ses pasteurs, aux religieux qui sont » venus, les premiers dans ce siècle, apporter l'ins» truction aux enfants pauvres, aux religieuses qui » soignent nos malades ; enfin, il y a treize ans, il a » érigé un monument à ses fils morts pour la patrie. » *Nous n'avons pas le droit d'oublier ceux qui » tombent au champ d'honneur du travail, les » ouvriers qui meurent pour Roubaix et pour sa » fortune. A eux aussi, nous devons une pensée » pieuse en entrant au cimetière. Nos enfants » sauront ainsi que, si cette génération a eu ses » fautes et ses erreurs, elle avait au moins* LA RE» CONNAISSANCE DE TOUS LES SERVICES, LE RESPECT » DE TOUTES LES INFORTUNES ET DE TOUS LES MÉ» RITES. »

Le projet amendé comme l'avait proposé M. Alfred Reboux fut renvoyé à la commission.

Des élections municipales eurent lieu dans le courant du mois de mai suivant.

L'administration de M. Julien Lagache, issue de ces élections, reprit le projet qui fut adopté définitivement le 25 décembre 1884. Dans cette séance, M. Auguste Dupire, rapporteur, et M. Paul Watine, adjoint, rappelèrent que, conformément à la proposition présentée par M. Alfred Reboux au Conseil précédent (proposition acceptée par la nouvelle commission) le monument serait élevé à *la mémoire des victimes du travail.*

Tous les industriels qui faisaient partie des deux Conseils de 1883 et 1884 ont émis un vote favorable à ce projet.

Et c'est au pied de ce même monument, élevé pour montrer aux générations à venir que « *Roubaix a la reconnaissance de tous les services, le respect de toutes les infortunes et de tous les mérites,* » c'est au pied de ce monument que M. Bailleul est venu affirmer le 1er mai, *qu'on n'avait jamais songé aux victimes du travail, qu'on ne voit pas se souvenir*, etc., etc.

Est-ce assez odieux et assez impudent!

Le concours hippique. — *La deuxième journée.* — Favorisée encore par le beau temps, la réunion de lundi organisée par le « Club hippique de Roubaix » pour la deuxième journée de son concours hippique, a été extraordinairement brillante.

Si les spectateurs des deuxièmes tribunes et de la plaine étaient moins nombreux que la veille, ceux des premières tribunes étaient au moins en aussi grande quantité et l'assistance, dans laquelle nous avons remarqué M. Séran, intendant général du premier corps d'armée, ne le cédait en rien, comme distinction, à celle de dimanche.

Le sujet de presque toutes les conversations, en s'abordant, était, après les salutations d'usage, l'impression spécialement favorable produite par la situation et l'installation de la nouvelle piste du Breucq, que les assistants étaient unanimes à placer au premier rang de toutes celles qu'ils connaissaient.

Le jury était composé comme la veille et en outre de M. Avon, général commandant la première brigade du premier corps, M. le marquis de Mauléon et M. le baron de Teil de Havelt.

Cette deuxième journée comportait d'abord les prix des classes offerts par la « Société hippique française » pour chevaux de deux à trois ans, nés et élevés dans les départements du Nord de la France : Aisne, Nord, Pas-de-Calais et Somme.

La première catégorie comprenait les chevaux pur sang et demi-sang auxquels étaient attribués six prix, le 1er de 250 francs, le 2e, de 200 francs, le 3e de 150 fr. et les trois autres de 100 francs chacun.

Voici le classement des chevaux de cette catégorie : 1er *Bygotelle*, jument de deux ans, à M. Louis Cordonnier ; 2e *Quêteuse*. 3e *Roncière*, jumeuts à M. V...; 4e *Etincelle*, jument à M. Louis Cardon ; 5e *Quolibet*, cheval à M. V...; et 6e *Gazelle*, jument à M. Arthur de Wazières. A chaque prix ont été joints une plaque et un flot de rubans qui ont été également décernés aux chevaux non classés.

Dans la deuxième catégorie figuraient les chevaux de trait, avec six prix de la même valeur, que ceux de la première, avec plaque et flot de rubans.

Après un minutieux examen du jury, les prix ont été répartis de la manière suivante : 1er *Orsir*, cheval à M. Th. Jonville ; 2e *Vengeur*, cheval à M. Ernest Le Gentil ; 3e *Lisette*, jument à M. Joseph Replin ; 4e *Cambyse*, cheval à M. Ernest Le Gentil ; 5e, *Lisette-Bistouille*, jument à M. Arthur de Wazières ; et 6e *Pirate*, cheval à M. Ernest Le Gentil.

Aux prix de classes ont succédé les courses au galop — sauts de nouveaux obstacles de chasse — prix de la Commission (officiers), pour chevaux inscrits sur les contrôles des régiments et montés par des officiers de cavalerie en uniforme.

Dans cette épreuve, *Idéal*, monté par M. Graux, vétérinaire en premier au 21e dragons à Saint-Omer, a buté contre la poutre placée du côté de la Plaine, et s'est abattu ; M. Graux a été lancé en avant, mais s'est relevé aussitôt sans aucun mal. Cavalier et cheval ont continué la course commencée.

Parmi les concurrents, plusieurs ont effectué des parcours remarquables d'allure et de correction, en particulier M. de France, lieutenant au 5e chasseurs à Amiens, montant *Facétie*, et M. Maillot, capitaine au même régiment, montant *Album*, qui ont soulevé l'admiration du public et ont été chaleureusement applaudis. Ils ont été classés premiers ex-æquo et ont reçu chacun un objet d'art d'une valeur le premier de 400 francs et le deuxième de 200 francs.

Les 3e et 4e prix représentés par un objet d'art valant 100 fr. ont été attribués à M. Côte, lieutenant au 12e chasseurs à Lille, montant *Sparkling*, et à M. Oudart, lieutenant au 21e dragons à Saint-Omer, montant *Etienne*.

Les 5e, 6e et 7e prix consistant en flots de rubans ont été décernés à des lieutenants du 19e chasseurs à Lille. M. Maurice Durosoy, montant *Verdelet*, M. Josson de Bilhem, montant *Lesholm*; et M. Robitaille, montant *Acacia*.

Bocage, cheval appartenant à M. Laurent Chirlonchon, commandant le 46e bataillon de chasseurs à pied à Lille et monté par le lieutenant M. Robitaille a été classé 8e avec un flot de rubans.

Au concours d'équipages et chevaux de maître ont pris part, avec attelage en tandem, M. Alex. Joire fils et, avec attelages en paire, MM. Albert Gaydet, Jules Masurel, Vinchon, Ed. Ribaucourt et Edmond Ternynck.

Le public a admiré et applaudi leurs divers équipages remarquables par leur correction et leur élégance. Des prix égaux sans classement leur ont été décernés ; ils consistaient en un souvenir, une plaque, flots de rubans et vingt-cinq francs à l'écurie.

Cette belle réunion a été clôturée par les courses au galop — sauts d'obstacles de chasse — prix des Veneurs (gentlemen). Le 1er prix était de 500 francs, le 2e de 300 francs, le 3e de 100 francs et les 4e, 5e et 6e des flots de rubans.

Comme la veille, cette dernière course a été mouvementée et marquée d'incidents divers dont aucun heureusement n'a été tragique.

M. A. Vignolle a eu beaucoup de succès avec sa désinvolture et sa ténacité imperturbable. Un maguifique parcours qu'il a effectué sur *Nahomet* lui a valu de chaleureux bravos et le premier prix. *Clown*, le cheval de M. J. de Valdahon, qui, dimanche, s'était livré à des exercices excentriques, a voulu encore se montrer réfractaire aux sauts des obstacles devant lesquels il s'est cabré chaque fois. Mais la maîtrise obstinée de M. Vignolle l'a contraint à les franchir tous et l'a fait classer sixième.

Le cheval de M. Geynet, *Oscar*, monté par son maître, en voulant éviter la rivière, s'est élancé sur le groupe des membres du jury, qui se sont empressés, à la grande hilarité du public, de se sauver dans toutes les directions.

Le même cavalier a monté *Goer over J'ai*, jument de M. Vignolle, qui pour éviter l'obstacle des troncs d'arbres placé en avant des premières tribunes, a franchi la barrière qui sépare la piste de l'enceinte réservée aux spectateurs, jetant parmi ces derniers un émoi facile à comprendre. Elle a été arrêtée par le taillis dans lequel elle s'est enchevêtrée. M. Geynet s'est remis en selle aux applaudissement des spectateurs.

Il était près de sept heures quand le jury a décerné les prix de cette course dans l'ordre suivant :

1er *Mahomet*, à M. Vignolle; 2e *Filou*, à M. de la Garde; 3e *Gigolo*, à M. Gouvion; 4e *Facétie*, à M. de France; 5e *Cœur*, à M. Siméon; et 6e *Clown*, à M. J. de Valdahon.

Nous devons, en terminant, une mention spéciale à la *Grande Fanfare*, qui a, pendant les réunions de dimanche et de lundi, exécuté avec beaucoup d'entrain et d'ensemble les numéros les plus gais de son riche répertoire.

Félicitons aussi sincèrement le « Club hippique de Roubaix », de son heureuse initiative dans la création de sa nouvelle piste inaugurée avec un immense succès qui ne fera que grandir dans l'avenir.

A la foire. — Pendant la journée de lundi, une foule énorme n'a cessé de circuler sur le champ de foire.

A certain moment de l'après-dîner et de la soirée, l'affluence des promeneurs était si grande qu'on pouvait à peine se frayer un passage à travers les allées.

Naturellement que les forains n'aient fait hier de bonnes recettes.

Le soir il y a eu très belle salle aux représentations données par les deux cirques.

La troupe de M. Diter a renouvelé entièrement son programme.

Toutes les attractions sont de premier ordre et plusieurs sont véritablement merveilleuses.

C'est ce qui explique d'ailleurs le succès de la séance de lundi.

IL EST A 3,10 le kilog, le délicieux beurre d'Oostcamp, frais tous les jours, garanti pur ; rue du Bois 13, et dépôts succursales. 19330

L'identité du noyé du Pont du Beau Chêne. — Lundi matin, l'identité du noyé qui avait été retiré du canal samedi dans la matinée, près du pont du Beau-Chêne, a été établie. Le cadavre est celui d'un tisserand, Constant Decantère, né à Bellegheim (Belgique), le 16 avril 1846. Il habitait le hameau de la Marlière, à Watrelos.

D'après le frère de Constant Decantère, celui-ci, lorsqu'il était pris de boisson, perdait facilement la raison et c'est à cette cause qu'il faut vraisemblablement attribuer sa mort.

Une arrestation pour outrages à la police. — Un Lillois, Courreau Genty, âgé de 47 ans, demeurant rue des Tanneurs, à Lille, a été arrêté lundi matin, à huit heures et demie, à la gare, pour outrage à l'agent de police Calonne.

L'inculpé a été écroué au dépôt de police du premier arrondissement.

Mœurs faits. — Une servante, Rosalie Couliegue, âgée de 23 ans, demeurant rue du Collège, 153, a été arrêtée, dimanche, pour avoir brisé des carreaux de vitres chez M. Désiré Bonnel.

Cette jeune fille était alors sous l'influence de la boisson.

— Léon Vaneck, peintre, âgé de 23 ans, demeurant rue de Flandre, cour Duthoit, a été écroué au dépôt pour le même motif que la précédente.

Croix. — *La croix du cimetière.* — L'émotion causée par l'attentat que nous avons relaté hier est loin d'être calmée. Que va faire maintenant l'administration municipale? La croix est abritée, en lieu sûr, comme nous le disions, mais cet état de choses ne peut durer plus longtemps sans froisser davantage l'opinion publique.

— *Une douloureuse coïncidence.* — M. Barenne Clodomir, propriétaire, demeurant près de l'église St-Pierre, est mort lundi matin vers neuf heures, pendant la célébration en l'église Saint-Sépulcre de Roubaix, de l'obit du mois de sa femme.

M. Barenne était fort connu à Roubaix où il avait, pendant plusieurs années, géré le débit de tabac de la rue Watt.

Sa famille et ses amis qui assistaient à l'obit de sa femme ont été douloureusement impressionnés en apprenant cette nouvelle en sortant de l'église.

— *Une femme frappée de coups de couteau par son mari. — Tentative de suicide du coupable.* — Les habitants de la rue de la Lorette ont été mis en émoi lundi matin, vers cinq heures, par un drame où le couteau a joué le principal rôle.

Depuis un certain temps, les époux Ramon-Bâle vivaient séparement. Le mari, Victor Ramon, apprêteur, âgé de 50 ans, avait quitté sa femme, Maria Bâle, à la suite de plusieurs querelles de ménage et était allé habiter à l'estaminet du « Pinsor d'Or. »

Dimanche, dans la soirée, une entrevue eut lieu entre les deux époux et Victor Ramon étant chez sa femme, y passa la nuit.

Lundi matin, vers quatre heures et demie, l'épouse Bâle voulut se lever, mais son mari s'y opposa. Elle se rendormit alors.

Peu de temps après, Victor Ramon, la voyant dormir, s'arma d'un couteau de poche et l'en frappa au cou. L'arme pénétra dans les chairs à une profondeur de plusieurs centimètres.

Maria Bâle, se sentant frappée, s'éveilla et appela au secours, pendant que son mari prenait la fuite.

Aux appels, les personnes de la maison portèrent immédiatement secours à la blessée en attendant l'arrivée de M. le docteur Lepers.

Celui-ci, après avoir examiné la malheureuse, reconnut que ses blessures ne présentaient aucun caractère de gravité.

Les agents de police Duplat et Huys, de service au poste de la rue des Arts, à Roubaix, furent informés qu'Arthur Ramon avait été aperçu se rendant à son logement, 72, rue de l'Espérance.

Les agents s'y rendirent aussitôt et le trouvèrent couché sur son lit, ayant une blessure au cou.

Le blessé déclara à ceux-ci qu'il avait cru tuer sa femme et avait tenté ensuite de se donner la mort.

M. le docteur Lebecque, prévenu, est venu lui donner ses soins et a fait transférer d'urgence à l'Hôtel-Dieu de Roubaix, où il est gardé à vue.

Les deux blessés, sauf complications imprévues, en seront quittes pour une quinzaine de jours de traitement.

Flers-Breucq. — *La démission de M. Duhamel, adjoint.* — Nous apprenons que M. Duhamel, adjoint au maire de Flers, délégué pour remplir les fonctions de l'état-civil du hameau du Breucq, a donné sa démission et fait remettre à la mairie, par les soins du garde, le cachet et les insignes.

Flers-Lille. — *La vente au bureau bienfaisance* a eu lieu dimanche dernier, à 9 heures, pour la session de mai.

L'ordre du jour comportait l'examen des comptes du percepteur, et la formation du budget de 1897.

La Commission administrative a établi le chiffre des charges pour la location d'une maison un appartement, sise à Lille, rue du Vieux marché aux moutons n° 9.

L'adjudication aura lieu le 24 mai.

Lannoy. — *La grève de la filature Parent Houtfort.* — La situation ne s'est pas améliorée. Par suite de la continuation de la grève, le chômage s'est produit pour tout le personnel.

La filature au mouillé est donc complètement arrêtée et 200 ouvriers ou ouvrières sont actuellement sans travail. D'un autre côté, la filature de sec marche au complet.

Les fileuses d'étoupe ont obtenu de M. A. Parent les 25 centimes d'augmentation qu'elles réclamaient, mais elles n'ont pu reprendre le travail parce que les fileuses de un n'ont pas obtenu d'augmentation.

Lys. — *La divagation des chiens.* — Une contravention a l'arrêté préfectoral du 15 avril dernier a été rédigée à la charge d'une ménagère, Agiore Hennebelle, femme Richard, demeurant cour Parent, pour avoir laissé son chien errer sur la voie publique. L'animal n'avait pas de muselière et le collier qu'il portait était muni d'une plaque sans inscription.

— *Un vol de deux francs.* — Pendant son absence, une ménagère Marie Rys, femme Verraont, a été victime d'un vol de dix francs qui se trouvait dans un tiroir.

Le coupable est inconnu.

Leers. — *Vol d'un chien.* — Un cultivateur, Joseph Dubrulle, demeurant au Grimonpont, occupait chez lui comme domestique, un sujet belge, Louis Debait. Ce dernier prit la fuite dans la nuit de dimanche à lundi, emmenant avec lui le chien de son patron, une magnifique bête d'une valeur de plus de cent francs. On le suppose avoir passé la frontière.

Le chien est d'une hauteur de 60 centimètres et pèse 45 kilos. Il a les poils gris, la poitrine et le cou blanc, les oreilles coupées. Il répond au nom de « Marquis ».

Aunappes. — Dimanche prochain 9 mai, aura lieu la fête du hameau du Marais. Comme les années précédentes, l'Harmonie municipale prêtera son concours pour les réjouissances publiques.

Cours de peinture et de dessin (*Voir aux annonces*) 1130

Communications

LA CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS MAÇONS et similaires invite les adhérents à l'assemblée générale le mercredi 5 courant, à huit heures du soir, au local « La Paix », boulevard de Belfort, 73. — Ordre du jour : Lecture du procès-verbal ; faits divers ; communications importantes. Pour la commission et par son ordre, le secrétaire, Pierre Delrue.

Nous rappelons à nos lecteurs que nous tenons à leur disposition les **Propos de Rosalie**, formant un volume de 300 pages, marqué trois francs, au prix de **1.75** à la librairie du *Journal de Roubaix*. 18310

Ouvrages de M. l'abbé Knelpp, en vente à la librairie du journal :